

N° 2026-073



**ARRETE PORTANT DESIGNATION  
DU CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS  
MONSIEUR ALBAN MAGNIN  
MAIRE**

**Le Maire de la commune de VALLEIRY,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment l'Article D.731-14 relatif à la désignation d'un correspondant incendie et secours ;

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours ;

Considérant que le maire a l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Alban MAGNIN, maire, est désigné **correspondant incendie et secours pour la commune de Valleiry,**

Dans le cadre de ses missions d'informations et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant peut, sous l'autorité du maire :

- Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;
- Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;
- Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;
- Concourir à la définition et à la gestion de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de la commune.

**ARTICLE 2** : M. le maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au préfet de Haute-Savoie et au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

**ARTICLE 3** : Cet arrêté sera notifié à l'intéressé et publié selon les modalités en vigueur.

Fait à VALLEIRY, le 27 avril 2026

Notifié et reçu 1 exemplaire  
Le

**Le Maire,  
Alban MAGNIN**

**Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
David EXCOFFIER**

